



Notre-Dame-du-Laus

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

OUVERTURE DE LA PATINOIRE : LE PASSEPORT VACCINAL SERA EXIGÉ

Notre-Dame-du-Laus, le 20 décembre 2021 – **C'est avec plaisir que nous vous annonçons que la saison de patinage à Notre-Dame-du-Laus peut enfin débuter et vous informons que les personnes qui désirent fréquenter la patinoire de la Municipalité devront présenter leur passeport vaccinal.**

Bien que le passeport vaccinal ne soit pas requis par le ministère de la Sécurité publique pour l'accès aux patinoires extérieures et aux salles mises à la disposition des patineurs pour se changer, la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus a décidé de l'exiger pour l'accès à ses infrastructures. C'est dans un but d'équité envers les citoyens qui participeront à des activités qui demandent de présenter un passeport vaccinal dans le même espace que cette décision a été prise.

Cette année, en raison d'un début de saison aux températures extrêmement douce, la glace a mis un certain temps avant d'être praticable. Rappelons qu'à tout moment, une fermeture temporaire de la glace peut survenir au cours de la saison de patinage. C'est pourquoi nous vous demandons de vérifier les plus récentes publications sur la page Facebook @NDLMunicipalite, ou d'appeler au Centre des loisirs au 819 767-2759 pour vous assurer de son ouverture avant de partir.

L'horaire de la patinoire est affiché à plusieurs endroits au Centre des loisirs, se trouve sur le site Internet de la Municipalité à notre-dame-du-laus.ca/installations-sportives et sur notre page Facebook @NDLMunicipalite.

-30-

Valérie Levasseur
Agente de communication
Municipalité de Notre-Dame-du-Laus
communication@mun-ndl.ca